

Touverac, le 3 août 2020

Référence : 20200427-XG

Objet : dispositif d'aide à la reprise d'activité

Dossier suivi par : Xavier Garnier – economie@cdc4b.com

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à la campagne de communication menée sur le territoire communautaire entre avril et mai dernier, je reviens vers vous afin de vous informer de la mise en œuvre d'un dispositif de soutien à la reprise d'activité.

En effet, au regard des principaux besoins exprimés, le conseil communautaire du 25 juin 2020 a voté à l'unanimité la mise en place d'une aide financière à l'attention des entreprises les plus en difficultés. Son objet est de soutenir votre besoin de trésorerie par une subvention allant de 1 000 € à 5 000 €.



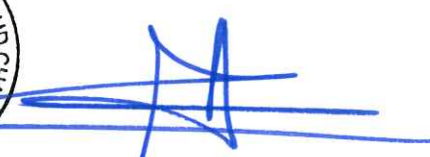
Pour y prétendre, vous devez notamment remplir les critères suivants :

- Entreprise artisanale, commerciale, de commerce de détail ou de services, activité sédentaire ou non sédentaire, inscrite au Répertoire des Métiers (RM) ou au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS),
- d'un effectif de 0 à 10 salariés maximum
- réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 000 000 € HT en 2019 ;
- en règle au regard de ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre 2019, (aucune dette fiscale ou sociale impayée)
- ayant son siège ou son établissement d'activité principale sur le territoire de la Communauté de Communes des 4B sud Charente
- ayant fait l'objet d'une fermeture administrative ou une perte de chiffre d'affaires moyen d'au moins 40 % entre mars et mai 2020 par rapport à l'année précédente sur la même période (pour les entreprises créées après le 1er mars 2019, le calcul s'effectuera par rapport au CA mensuel moyen sur la période comprise entre la date de création et février 2020)

Dans la limite des fonds disponibles, vous avez jusqu'au 30 novembre 2020 pour faire votre demande d'aide en téléchargeant le dossier sur la page d'accueil du site internet des 4B rubrique « Economie » (<http://www.cdc4b.com>).

Je tiens à attirer votre attention sur l'accompagnement dont vous pouvez bénéficier auprès de votre chambre consulaire de rattachement (Chambre de Commerce et d'Industrie ou Chambre des Métiers et de l'Artisanat) en complément de votre comptable. Vous trouverez leurs coordonnées sur le dossier de demande de subvention.

Dans cette attente, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes respectueuses salutations.

Jacques CHABOT
Président